



DECLARATION LIMINAIRE CAPN DES AAE DU 13 JANVIER 2022

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres de la CAPN,
Cher-e-s collègues,

Les commissaires paritaires nationaux A&I UNSA adressent leurs vœux à l'ensemble des collègues attachés qu'ils représentent pour cette dernière année du mandat et d'existence des CAPN de la filière administrative.

Avant d'aborder l'ordre du jour de cette CAPN portant sur l'examen du refus de titularisation des AAE stagiaires, nous souhaiterions mettre l'accent sur un certain nombre de points d'actualité qui concernent notre filière.

Cette CAPN se déroule à nouveau dans un contexte sanitaire fortement dégradé, justifiant à nouveau la mise en place d'un télétravail contraint. L'objectif est de freiner autant que de possible la propagation du virus, tout en préservant la santé des agents. Les secrétaires généraux d'académie se sont ainsi adressés aux agents en poste dans les services déconcentrés, sans pour autant faire systématiquement de même à destination des EPLE. Nous demandons que les personnels administratifs affectés en EPLE ne soient pas oubliés. L'accueil du public ne saurait expliquer à lui seul un éventuel refus, car il s'agit avant tout d'organiser différemment le travail des agents. Plusieurs outils informatiques validés par les DSI permettent ce télétravail. A&I UNSA sera par ailleurs vigilant quant à l'indemnisation de ces jours télétravaillés, comme le précise la circulaire du 29 décembre 2021 du ministère de la Transformation et de la Fonction publiques, en application de l'accord fonction publique du 13 juillet 2021.

Dans le cadre du relevé de décisions relatif au plan pluriannuel de requalification de la filière administrative, A&I UNSA comme signataire, participe au comité de suivi chargé d'examiner les conditions et les modalités de mise en œuvre. A&I UNSA constate favorablement l'augmentation significative des postes proposés aux concours externes et internes de SAENES et d'Attaché par la voie IRA et du concours interne.

A&I UNSA attend la réalisation d'un nombre conséquent de requalifications de postes de C en B et de B en A, sans mobilité pour les agents qui le souhaitent. A&I UNSA porte une revendication forte de requalification en catégorie A des SAENES occupant des emplois d'adjoint-gestionnaire.

Concernant les objectifs de revalorisation indemnitaire initiés en 2021, il semblerait que certaines académies n'aient pas forcément réduit à hauteur de 15% le différentiel d'IFSE entre personnels logés et non logés.

Quoi qu'il en soit, l'effort de convergence indemnitaire entre les académies et au niveau interministériel doit se poursuivre. A ce titre, A&I UNSA demande expressément que les trois catégories de la filière soient concernées. Le périmètre des bénéficiaires doit concerner l'ensemble des secteurs d'activités, de l'éducation



nationale, de la Jeunesse et des sports, des grands établissements nationaux, mais aussi de l'enseignement supérieur où exercent 12 000 agents de notre filière. Pour tous et tous, partout et toujours, à travail égal, responsabilité égale, grade égal, rémunération égale.

A&I UNSA se félicite de l'augmentation significative des taux de promotion de changement de grade des catégories C et B. Ces augmentations vont sensiblement améliorer le déroulement de carrière de nos collègues. Toutefois, nous regrettons que les taux de promotion de la catégorie A, bloqués depuis plusieurs années, n'aient pas fait l'objet d'une telle démarche.

A&I UNSA se félicite également de la création du corps des administrateurs de l'Etat. Ce corps d'encadrement supérieur est accessible par intégration sous conditions, à un certain nombre de nos collègues attachés, détachés sur emplois fonctionnels. Pour A&I UNSA, ce nouveau corps d'encadrement supérieur de la filière administrative a vocation à servir de débouché aux attachés qui le souhaitent. A&I UNSA demande la mise en place d'un module de formation spécifique permettant aux agents de préparer les concours externes, internes et la liste d'aptitude.

A&I UNSA demande avec insistance que le corps des attachés d'administration de l'Etat soit enfin reconnu par ce ministère comme faisant partie de l'encadrement et soit à ce titre géré par la direction de l'encadrement. Cette avancée serait un signal fort et participerait au renforcement de l'attractivité des métiers exercés par les attachés.

Nous vous remercions de votre attention.

Les commissaires paritaires nationaux A&I UNSA du corps des AAE